

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/524
16 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Points 77 et 100 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution C
recommandé par la Commission politique spéciale (A/33/511, par. 19)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hamzah Mohammad HAMZAH (République arabe syrienne)

1. A ses 62ème et 63ème séances, tenues les 15 et 16 décembre 1978, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/33/84) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution C, recommandé par la Commission politique spéciale (A/33/511, par. 19). Dans ledit état, le Secrétaire général indiquait que les incidences financières du projet de résolution se chiffrent à 185 800 dollars, dont 117 600 dollars au titre des services de conférence et 68 200 dollars pour mettre sur pied un secrétariat qui assurerait le service des séances du Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information, et pour augmenter le tirage des brochures et des dépliants publiés en arabe et en espagnol. Il était également indiqué dans cet état que le montant de 117 600 dollars serait inclus dans l'état récapitulatif des dépenses prévues au titre des services de conférence qui doit être présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours, mais qu'il serait nécessaire d'ouvrir un crédit additionnel de 68 200 dollars au chapitre 21 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979.

2. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait une déclaration orale dans laquelle il a indiqué que le Comité consultatif recommandait d'ouvrir un crédit d'un montant de 30 000 dollars au chapitre 21 du budget, et d'inclure dans l'état récapitulatif des dépenses prévues au titre des services de conférence un montant n'excédant pas 78 000 dollars.

3. A la 63^{ème} séance, le représentant de la Tunisie a proposé d'approuver les montants proposés par le Secrétaire général.

4. Les observations formulées par les délégations au cours de l'examen de cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances correspondantes (A/C.5/33/SR.62 et 63).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. A sa 63^{ème} séance, la Cinquième Commission a décidé, par 63 voix contre 18, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution C, recommandé par la Commission politique spéciale (A/33/511, par. 19), il serait nécessaire d'ouvrir un crédit additionnel de 68 200 dollars au chapitre 21 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979. Il serait également nécessaire d'inscrire au chapitre 25, au titre des contributions du personnel, un montant de 14 700 dollars, qui serait compensé par un montant égal inscrit au chapitre premier des recettes. Les dépenses à prévoir au titre des services de conférence, d'un montant n'excédant pas 117 600 dollars, seraient examinées à une date ultérieure dans le cadre de l'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses prévues à ce titre pour 1979.
